

MAI 2025

Maroc CONJONCTURE

Publication mensuelle du Centre Marocain de Conjoncture N°379

1990
2025



CBD Oil

Cannabidiol

POUSSÉE PROTECTIONNISTE

CONTRACTION DU COMMERCE MONDIAL EN 2025

RECOMPOSITION DU SECTEUR DES TÉLÉCOMS

PRÉLUDE AU LANCEMENT DE LA 5G AU MAROC ?

CANNABIS MÉDICAL

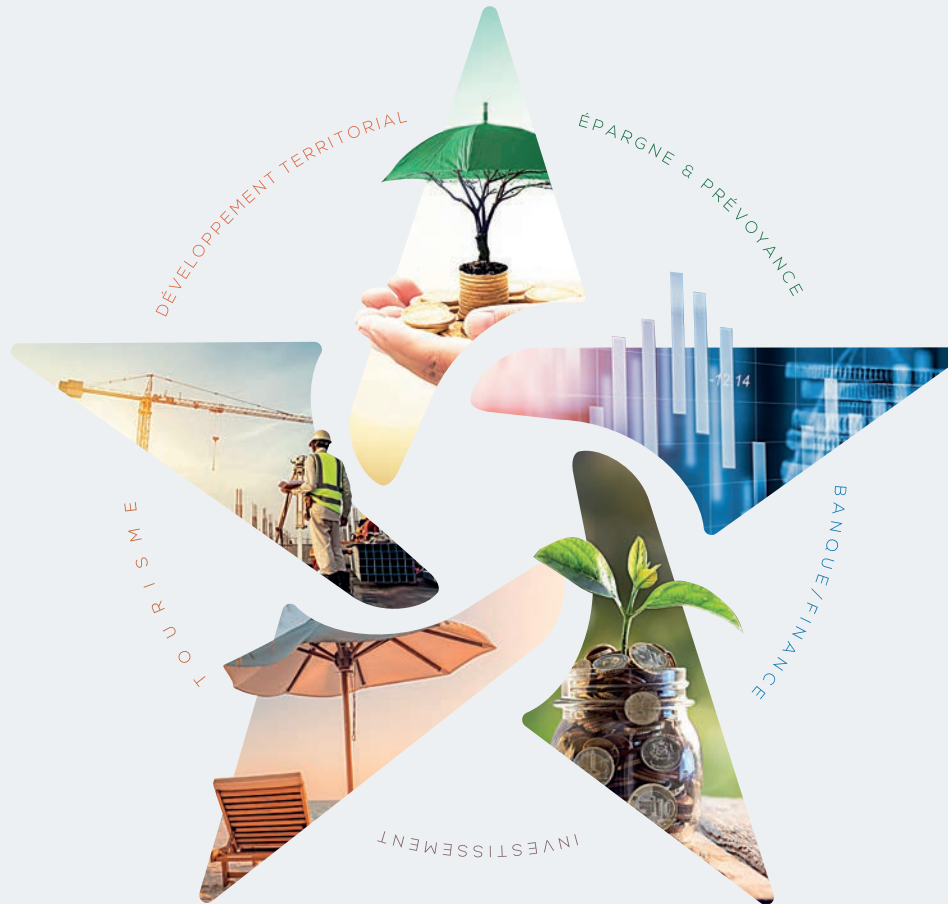
OPPORTUNITÉ POUR UNE RECONVERSION

DES TERRITOIRES CONCERNÉS



CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

UN GROUPE EN ACTION
POUR UN MAROC EN DÉVELOPPEMENT



Institution financière publique, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) exerce, depuis sa création en 1959, un double mandat :

1/ Collecter et sécuriser l'épargne réglementée (dépôts de la CNSS, de la Caisse d'Épargne Nationale, des professions juridiques, consignations)

2/ Canaliser l'épargne de long terme vers des investissements utiles et générateurs de croissance socioéconomique.

En sécurisant et en fructifiant, d'une part, l'épargne des déposants et en appuyant, d'autre part, la stratégie nationale de développement à travers des projets créateurs d'externalités positives, le Groupe CDG joue pleinement son rôle de tiers de confiance et de créateur de valeur réelle au service des enjeux de développement socioéconomique du Royaume.

1990-2025



PUBLICATION MENSUELLE ÉDITÉE
PAR LE CENTRE MAROCAIN DE CONJONCTURE

FONDATEURS

FONDATION ONA
ATTIJARIWAFI BANK

PARTENAIRES

AKWA GROUP / AL MADA / ATTIJARIWAFI BANK / BANQUE
CENTRALE POPULAIRE / BMCE BANK OF AFRICA / CAISSE DE
DÉPÔT ET DE GESTION / CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ
SOCIALE / CASANET / GROUPE ALLIANCES DÉVELOPPEMENT
IMMOBILIER / GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
HOLDING D'AMÉNAGEMENT AL OMRANE / MAROC TELECOM
OCP SA / OFFICE NATIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU
POTABLE / ROYAL AIR MAROC / SANLAM MAROC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

HABIB EL MALKI

COMITE SCIENTIFIQUE

AHMED LAABOUDI - M'HAMMED TAHRAOUI
ABDELLATIF BELKOUCH - AHMED MENNANI
DJAMILA CHEKROUNI - KENZA OUBEJJA
TARIK EL MALKI

IMPRIMERIE

DIRECT PRINT

MISE EN PAGE

FATIMA HAÏSSOUNE

RÉALISATION

CENTRE MAROCAIN DE CONJONCTURE
S.A AU CAPITAL DE 822.500 DH

SIÈGE SOCIAL : MAHAJ RYAD, IMM N, 5^{ÈME} ÉTAGE,
HAY RYAD, RABAT 10100 - MAROC
TÉL : 0537.56.54.05 - 0537.56.57.42 - 0537.56.55.08/19
FAX : 0537.56.54.86

BUREAU-CASABLANCA : 32, RUE AHMED CHARCI,
RÉSIDENTE PALAIS I, 3^{ÈME} ÉTAGE, APPT 12, QUARTIER RACINE
CASABLANCA 20050 - MAROC
TÉL : 0522.39.50.72 À 75
FAX : 0522.39.50.61
E.MAIL : cmconjuncture@menara.ma
SITE WEB : www.cmconjuncture.ma
FACEBOOK : www.facebook.com/centremarocainconjuncturecmc

IDENTIFICATION

ISSN : 0851-8076
DEPOT LEGAL 1990-74

Toute reproduction intégrale ou partielle est autorisée sous
réserve de mentionner explicitement :
« Source : Centre Marocain de Conjoncture »

Cybersécurité

Pilier fondamental de toute stabilité du climat des affaires, le concept de sécurité ne cesse d'évoluer. Il est consubstantiel à l'élargissement des missions de l'Etat. C'est ainsi qu'avec l'apparition de "l'Etat-Gendarme" au sortir du moyen âge, la sécurité revêtait une portée purement juridique cadrant avec celle du maintien d'ordre public. Outre la défense des frontières du territoire national, la sécurité consistait alors à préserver l'intégrité physique des personnes et de leurs biens pour assurer un vivre ensemble harmonieux au profit de tous les membres du corps social.

Avec la révolution industrielle apparaissent de nouveaux risques collectifs en rapport avec le développement inédit de la conflictualité sociale au sein des entreprises. Sous la pression des Centrales syndicales, le concept de sécurité sera revu pour englober des risques liés au travail, préludes à la naissance des régimes modernes de sécurité sociale dans le cadre de "l'Etat-Providence". A la faveur de cette dynamique, apparaîtront de nouvelles législations dont la vocation est de couvrir un large spectre (accidents du travail, garantir un revenu minimum pour cause de chômage, ou encore assurer le paiement de pensions de retraites au bénéfice des millions de personnes dont l'espérance de vie ne cesse de s'allonger, etc). A titre d'illustration, et tirant les enseignements de la pandémie au Covid19, l'Etat marocain a décrété le grand chantier de la généralisation de la protection sociale, chantier dont l'implémentation sera le projet phare la décennie actuelle.

Dans le contexte actuel de la révolution numérique qui bouleverse le quotidien des milliards de personnes dans le monde exige de nouvelles régulations (Etat-Régulateur). C'est que la sécurité revêt désormais une dimension holistique pour devenir cybersécurité. Cette dernière qui désigne l'ensemble des technologies, pratiques et politiques destinées à prévenir les cyberattaques vise à protéger les systèmes informatiques, les applications, les appareils, les données, les actifs financiers et les individus contre les logiciels malveillants cherchant à pirater les données confidentielles sur les plateformes numériques. Dit autrement, et à la différence des deux notions précédentes dont la portance était limitée aux frontières nationales, les cybersécurités qui ont pour royaume la planète toute entière provoquent des dégâts systémiques dévastateurs pour les parties qui en sont victimes. Plus grave encore, ni les auteurs derrière ni les lieux et les endroits d'où partent ces attaques cybernétiques ne peuvent être déterminées avec précision, ce qui rajoute aux difficultés de se protéger contre ces risques malveillants. A titre d'illustration, la dernière cyberattaque qui a visé la CNSS marocaine a eu pour effet le vol de millions de données privées provoquant un grand désarroi aux affiliés et autres entreprises assujetties dont les données confidentielles ont été divulguées, à leur insu, sur les réseaux sociaux !

Le concept de sécurité est ainsi donc une réalité vivante dont le contenu se nourrit de l'évolution de l'environnement socio-économique. Selon de nombreux experts, le monde serait à la veille de profonds bouleversements induits par le développement spectaculaire de l'Intelligence Artificielle (IA). Les guerres de demain, les mode de vie, voire le fonctionnement tout entier des sociétés, seront repensés à la faveur de cette révolution post industrielle. Le Royaume devrait ainsi tirer tous les enseignements de cette nouvelle donne et inscrire la cybersécurité comme LA priorité de son programme Maroc Digital 2030, pilier de sa politique de numérisation.

BULLETIN D'ABONNEMENT



OUI, je souhaite m'abonner/abonner mon entreprise(*), aux publications du Centre Marocain de Conjoncture (Un abonnement annuel comprend 12 numéros de « Maroc Conjoncture » la Lettre mensuelle du CMC, 4 numéros de « Maroc Entreprise » le Profil trimestriel de la Conjoncture, un numéro de « Maroc Perspectives » le Bulletin Spécial annuel et un Bulletin Thématique annuel au prix de 2100,00 DH**).

L'abonnement prendra effet à partir du mois..... de l'année.....

Je vous adresse ci-joint un chèque barré non endossable de la somme de dirhams au nom du Centre Marocain de Conjoncture et vous prie de m'adresser la facture correspondante à l'adresse sus indiquée.

(*) Rayer la mention inutile
(**) Etranger 3.100,00dh (frais de port inclus)

Nombre d'exemplaires x 2100 dh =

Nom (1) :
Prénom :
Fonction :
Société :
ICE :
Secteur d'Activité :
Adresse :
Ville : Pays :
Pays d'Origine de la Société :
Tél : Fax :
E-Mail :

Signature et cachet

(1) En cas d'abonnements multiples, veuillez indiquer les noms, prénoms, fonctions et adresses des différents destinataires sur feuille à joindre à la présente demande.

Le(s) présent(s) abonnement(s) est (sont) reconduit(s) tacitement tous les ans à la même date sauf résiliation formulée par lettre recommandée 30 jours avant la date anniversaire.

5 BONNES RAISONS DE VOUS ABONNER AUX PUBLICATIONS DU CMC

- ▶ Bénéficier d'un dispositif d'informations fiable et opérationnel ;
- ▶ Pouvoir anticiper sur les changements de tendance conjoncturels en vue d'une meilleure prise de décision ;
- ▶ Accéder à toutes les informations diffusées par le CMC via l'adresse électronique : cmconjoncture.ma ;
- ▶ Acquérir de nouvelles compétences grâce à l'encadrement du CMC en formation continue ;
- ▶ Bénéficier de tarifs préférentiels pour toutes les prestations de service proposées par le CMC.



E-MAIL : cmconjoncture@mcnara.ma SITE WEB : www.cmconjoncture.ma
FACEBOOK : www.facebook.com/centremarocainconjoncturecmc

Siège Social - Rabat : Mahaj Ryad, Imm N. 5ème étage, Hay Ryad, Rabat 10100 - Maroc
Tél : 0537 56 54 05 - 0537 56 55 08/19/40 - 0537 56 57 42 - FAX : 0537 56 54 86
Bureau Commercial : 32 rue Ahmed Charci, Résidence Palats I, 3ème Étage - N° 12 Quartier Racine Casablanca - Maroc - Tél : 0522 39 50 72 à 75 - Fax : 0522 39 50 61

... la conjoncture autrement...

Édito

Cybersécurité

P3

Environnement

P6

Vague protectionniste

Le commerce mondial à l'épreuve de l'unilatéralisme et de la rivalité technologique et géopolitique

Tendance

Budget 2025

Exécution dans une conjoncture en amélioration

P8

Performance

P10

L'ascension du Maroc dans l'industrie automobile et électrique

Des atouts stratégiques aux réalisations concrètes

Climat des affaires

TPME

Le décret 2025 :

Un dispositif pour une économie inclusive, résiliente et verte

P12

Dossier du mois

P14

Recomposition du secteur des télécoms au Maroc

Un rapprochement d'opérateurs favorable au développement du haut débit

Focus

Cryptomonnaie au Maroc

Quelle perspective ?

P16

Perspectives

P17

La transition vers le cannabis thérapeutique

Une nouvelle dynamique agricole au Maroc

Le commerce mondial à l'épreuve de l'unilatéralisme et de la rivalité technologique et géopolitique

La nouvelle vague protectionniste enclenchée par les dernières décisions de l'Administration américaine ne cesse de prendre de l'ampleur entre les principaux acteurs du commerce international au risque de replonger l'économie mondiale dans une grande tourmente. S'inscrivant dans la continuité de la stratégie visant le redressement des flux des échanges des Etats-Unis avec les grands pôles économiques au plan international, notamment la Chine et l'Union Européenne, les mesures protectionnistes prises depuis le début de l'année marquent un changement structurel de l'attitude américaine vis-à-vis du commerce international. Il semble au vu de ces développements que les principes du libre-échange longtemps défendus comme base d'une dynamique de mondialisation, profitable à tous, sont relégués au second plan pour des considérations unilatérales de sécurité économique et de rivalité géopolitique.

Suivant cette nouvelle orientation, la politique protectionniste des Etats-Unis s'est particulièrement affirmée à partir de 2018 avec l'imposition de droits de douane sur plus de 360 Milliards de dollars de produits en provenance de Chine, sous prétexte des violations systématiques de la part de la Chine de la propriété intellectuelle ainsi que l'octroi de subventions industrielles massives, en particulier en faveur des secteurs technologiques. La poussée protectionniste s'est accompagnée de mesures tarifaires ciblant des secteurs particuliers comme l'acier et l'aluminium qui ont affecté des alliés traditionnels des Etats-Unis avec comme objectif stratégique la préservation de la souveraineté économique et le soutien à la réindustrialisation de

certaines filières jugées critiques. Cette inflexion stratégique dans la politique commerciale des Etats-Unis a par ailleurs donné lieu à une révision profonde des accords conclus avec différents partenaires commerciaux que ce soit au niveau du Partenariat Transpacifique ou de l'ALENA liant les Etats-Unis, le Mexique et le Canada. Dans cette reconfiguration de la politique commerciale, l'Union européenne, alliée traditionnelle des Etats-Unis, a également subi de fortes pressions pour remodeler les règles des échanges selon les intérêts perçus comme exclusivement américains.

Depuis Janvier 2025, la vague protectionniste a pris une toute autre ampleur avec la série de mesures prises par la nouvelle administration américaine imposant des droits de douane généralisés sur toutes les importations quelle que soit leur provenance. C'est dans ce cadre qu'un droit de douane universel de 10 % a été instauré dès le début du mois d'Avril dernier pour s'appliquer à tous les partenaires commerciaux des Etats-Unis. En même temps, ces mesures ont ciblé des pays spécifiques pour leur imposer des droits de douane plus sévères du fait de leur contribution jugée importante dans le déficit commercial américain. Ces pays comptent en particulier la Chine, le Vietnam, le Japon et l'Union Européenne dont les produits ont subi une taxe supplémentaire variant, selon le cas, de 20 à 46 %. La hausse des droits de douane décidée par les Etats-Unis a visé également des secteurs spécifiques en imposant une taxe de 25 % sur toutes les importations d'acier et d'aluminium quelle que soit leur provenance en plus de la hausse de 25 % des droits appliqués aux importations des automobiles et pièces détachées.

Au plus fort de la crise protectionniste, la Chine a été particulièrement visée par l'Administration américaine en portant le cumul des taxes imposées aux importations au taux prohibitif de 104 %, provoquant ainsi un affolement total des marchés boursiers à travers le monde. Si les principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis ont, dans l'ensemble, opté pour la modération face à cette forte escalade protectionniste en privi-

légiant la négociation, la riposte de la Chine, pays particulièrement visé par cette offensive, a été immédiate et proportionnée à l'offensive américaine. On rappellera que dès la mi-avril dernier, la Chine a annoncé l'imposition de droits de douane atteignant jusqu'à 125 % sur un large éventail de produits américains incluant des produits industriels, des équipements technologiques et même des produits de l'agro-alimentaire. Dans le même sillage et pour défendre sa position dans la gouvernance économique mondiale, la Chine a alerté tous les pays ou groupement de pays pouvant conclure des accords commerciaux avec les Etats-Unis, susceptibles de porter des préjudices à ses intérêts stratégiques. Les groupes de pays visés par cette initiative sont constitués principalement de l'Union Européenne, du Japon et des pays de l'ASEAN. Ces mesures ont été par ailleurs renforcées par des restrictions imposées à l'exportation de matières premières et de produits technologiques jugés critiques comme les terres rares ainsi que certains composants électroniques essentiels à l'industrie américaine.

Même si l'Administration américaine semble revenir ces derniers temps à une posture plus conciliante, la remise en cause du consensus sur le libre-échange provoquée par des décisions unilatérales jugées extrêmes ne manquera pas d'avoir de fortes répercussions sur l'ordre commercial mondial. La nouvelle poussée protectionniste se ressent déjà à travers l'affaiblissement du système de gouvernance multilatéral que représente l'Organisation mondiale du commerce dont l'autorité se trouve constamment mise en défi à la fois par l'action unilatérale des Etats-Unis et l'escalade des mesures de rétorsion. Elle se ressent également à travers le blocage des dispositifs de résolution des différends commerciaux, contribuant ainsi au renforcement du sentiment d'incertitude juridique et à la fragilisation des règles communes du commerce international. L'issue logique de tels développements est l'instauration d'un climat d'instabilité quasi-permanent conduisant à la fragmentation des relations économiques internationales, au morcellement du commerce mondial et à la constitution de blocs concurrents reposant sur des normes, des alliances et des chaînes de valeurs propres. La confrontation entre blocs mènera forcément à une redéfinition des priorités géo-stratégiques où l'efficacité économique pèse peu face aux considérations de sécurité, de souveraineté technologique et de durabilité. Dans ces conditions, le commerce mondial, vecteur de croissance et de prospérité, est en passe de devenir, de plus en plus, un instrument de puissance et de rivalité stratégique de la part des grands acteurs économiques.

C Affaiblissement de la demande et contraction de la croissance

La preuve en est la dernière évaluation de l'impact prévisible à court et à moyen terme de la nouvelle poussée protectionniste sur la croissance et les flux des échanges au niveau international et par grands groupes de pays. Selon les dernières projections effectuées par l'OMC, le commerce mondial de marchandises devrait subir une nette contraction en 2025 suite à l'affaiblissement attendu de la demande sous l'effet de la forte poussée protectionniste. Le volume des échanges internationaux portant sur les marchandises qui a progressé en 2024 de 2,9 % pourrait connaître un repli estimé à 0,2 % au terme de l'exercice 2025 à la suite des tarifs douaniers récemment annoncés. Cette perspective marque une nette contraction du commerce mondial par rapport à l'évolution prévue initialement en l'absence de changements dans le système tarifaire. L'impact de la nouvelle vague protectionniste est estimé selon les simulations effectuées par l'OMC à un repli brutal des échanges portant sur les marchandises de près de 3 % par référence à l'évolution moyenne des dernières années. Un tel repli pourrait même être encore plus prononcé dans le cas où l'on prend en considération les mesures de rétorsion face à la poussée protectionniste et la propagation de l'incertitude commerciale pour affecter les principaux foyers de production et d'échange. Le commerce de services devrait également être affecté par cette évolution avec, toutefois, un impact sensiblement plus réduit. Les estimations de l'OMC tablent à ce sujet sur un ralentissement des échanges des échanges de service de 2,8 points par rapport à la tendance enregistrée en 2024.

Le reflux attendu des échanges commerciaux à la suite de la poussée protectionniste ne manquera d'affecter ressorts de l'activité dans les principaux foyers de croissance tant du côté de l'offre que de la demande. La plupart des projections pour les deux années à venir font état d'une révision à la baisse des taux de croissance attendus compte tenu de l'accentuation des tensions commerciales entre les grands acteurs économiques à l'échelon international et le degré d'incertitude entachant l'orientation des politiques publiques en la matière. Les projections de l'OMC tablent dans ces conditions d'une dégradation du rythme de croissance du PIB mondial de 0,6 point par rapport à la prévision de référence. Ce résultat rejoint dans une large mesure les dernières projections du FMI qui, en retenant un taux de croissance de l'économie mondiale de 2,8 % en 2025, entérinent un repli prévisible de l'activité de 0,5 point comparativement à la projection initiale de 3,3 %.

Exécution dans une conjoncture en amélioration

Contrairement aux appréhensions exprimées lors de la discussion du projet de budget au Parlement l'exécution de la LdF2025 au titre de ce premier s'est inscrite dans une conjoncture en nette amélioration grâce au retour des précipitations qui augure d'une campagne agricole franchement meilleure que celle prévue initialement.

Le retour des pluies conjuguée à l'amélioration des cultures de printemps et de la situation du cheptel laisse augurer d'une bonne performance du secteur agricole. La campagne agricole devrait ainsi progresser de 41% pour atteindre 44Mqx occasionnant une hausse de 5% de la valeur ajoutée du secteur 5,1%, contre (-4,8%) en 2024. Ce contexte particulièrement favorable est accompagné par un engagement franc des finances publiques pour soutenir la relance des activités économiques. A tel point que le Gouvernement vient de décréter l'ouverture de 13 Milliards de crédits supplémentaires au profit du Budget de 2025.

C'est que ces perspectives prometteuses ont positivement impacté la dynamique économique globale et incité à une politique budgétaire plus entreprenante comme peut en attester l'analyse du profil des finances publiques au terme du premier trimestre de l'année en cours. Dans le détail, l'examen de l'évolution des agrégats budgétaires fonde plusieurs observations ayant trait aux recettes, aux dépenses ou au besoin de financement de l'Etat.

- **Forte hausse des impôts directs.** À la différence des recettes non fiscales qui accusent une baisse de l'ordre de 12% pour atteindre les 9,4MM.DH avec un poids pondéral dans le total des recettes de 8,3% en recul de trois points comparativement aux données de la même période un an plus tôt, ce sont les fortes pro-

gressions des recettes fiscales qui focalisent l'attention. Ces dernières ont affiché une hausse de 17,4 MM.DH (+21,5%) en comparaison avec le premier trimestre de 2024. Cette dynamique est cependant variable selon que l'accent est mis la fiscalité directe ou indirecte.

- S'agissant des impôts directs, force est de constater que se sont surtout les deux principaux impôts directs (IS et IR) qui enregistrent des hausses spectaculaires, voire exceptionnelle. (i) Avec un poids pondéral de plus de 32%, l'Impôt sur les Sociétés (IS) progresse de 33,8% reflétant une hausse exceptionnelle des recouvrements spontanés portée principalement le versement du premier acompte provisionnel. (ii) De son côté l'IR, dont le poids pondéral est de 18,5%, enregistre une hausse 43,7%. Cette performance est attribuable principalement à l'action de l'administration fiscale destinée à augmenter le recouvrement d'impôts et aux retombées de l'amnistie fiscale instituée dans la LdF2024. Pour rappel, cette l'amnistie fiscale a été instituée par la LdF2024, était pilotée à la fois par l'Office des Changes (actifs acquis à l'étranger) que par la DGI (profits et revenus non déclarés). Moyennant le paiement d'un taux forfaitaire sur les montants déclarés, les assujettis pouvaient ainsi régulariser, à moindres frais, leur situation à l'égard de ces deux administrations fiscales. Cette opération a eu des retombées positives sur les finances publiques, le Trésor Public ayant ainsi pu engranger d'importantes recettes supplémentaires.

- Pour ce qui est en deuxième lieu des impôts Indirects, il y a lieu de relever qu'ils sont sur une pente croissante mais les rythmes d'évolution sont, cependant, moindres. Avec un poids pondéral approchant les 30% du total des recettes, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et Taxe Intérieure de Consommation (TIC) progressent respectivement de 9,7% et de 11,4%.

- **Les dépenses ordinaires en forte progression.** Les dépenses ordinaires ont atteint un montant de 103,2 MM.DH, en hausse de plus de 36% par rapport au premier trimestre de 2024. Cette évolution est attribuable à l'augmentation des dépenses au titre des biens

OUVERTURE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU PROFIT DU BUDGET GÉNÉRAL DE 2025

Conformément aux dispositions de la LOLF, le Gouvernement vient de promulguer un décret autorisant l'ouverture de 13MMdhs de crédits supplémentaires au profit du Budget 2025. Financées exclusivement par des recettes fiscales exceptionnelles apparues au cours de cette année sans avoir à recourir à l'endettement ou à une Loi des Finances Rectificatives.

Destinés à répondre à des besoins jugés urgents, qui n'étaient pas anticipés dans la loi de finances initiale, ces crédits supplémentaires couvriront pour partie les activités de nombreux EEP pour leur permettre de continuer à mener leurs projets stratégiques et pour une autre partie les rémunérations de certaines catégories de fonctionnaires dans le cadre le dialogue social.

Dans le détail, cette enveloppe supplémentaire de 13 Milliards se répartit comme suit entre : l'ONEE (pour 30,8% ou 4MMdhs), ONCF et RAM (pour 42,3% ou 5,5MMdhs), et pour 23,1% ou 3MMdhs pour financer le Dialogue Social, le reliquat de 500Mdhs (soit un peu moins de 4% du total) couvrira les dépenses imprévues.

et services (+33,8% avec un poids pondéral dépassant les 83%) suivis des remboursements des intérêts de la dette (+41% et un poids pondéral de 10%). Les charges de compensation sont, pour leur part, en net recul s'expliquant par l'absence de subventions au gaz butane, au sucre et à la farine nationale de blé tendre.

• **Aggravation du déficit de caisse de l'Etat.** La hausse asymétrique à l'avantage des dépenses ordinaires comparativement à celle des recettes ordinaires conjuguée, par ailleurs, à la progression soutenue de l'investissement étatique dont l'enveloppe augmente de 16% (27982Mdhs contre 19122Mdhs un an plus tôt) et à l'effort appréciable fourni par l'Etat pour résorber les arriérés de l'Etat à l'égard de ses fournisseurs de biens et services, l'exécution de la LdF2025 s'est traduite par un net amenuisement aussi bien du solde ordinaire (5949Mdhs contre 16822Mdhs) que du solde global (5949Mdhs contre 16822Mdhs). Cette politique de relance par la dépense publique a eu pour résultat final une aggravation du besoin de financement de l'Etat qui culmine à 15538Mdhs.

Ce besoin a été couvert à hauteur de 79% (ou 12251Mdhs) par des emprunts sur le marché intérieur grâce à l'émission des bons du Trésor dans le cadre du mécanisme des adjudications. Le reliquat (11% ou 3287Mdhs) a assuré par des financements extérieurs résultant de 9627Mdhs sous forme de "tirages et dons" déduction faite des amortissements des emprunts antérieurs pour une valeur négative de 6340Mdhs.

Charges et ressources du Trésor (en Mdhs) (Situation à Fin Mars...)

	En Mdhs		Structure (en %)		Var. (en %)
	2024	2025	2024	2025	Mars25 Mars24
A- RECETTES ORDINAIRES	94860,0	113976,0	100,0	100,0	20,2
1- RECETTES FISCALES	84203	104560	88,77	91,74	24,18
• IMPÔTS DIRECTS	42172,0	59214,0	44,5	52,0	40,4
(IS)	26469,0	36849,0	27,9	32,3	39,2
(IR)	14648,0	21028,0	15,4	18,4	43,6
• IMPÔTS INDIRECTS	30888,0	33990,0	32,6	29,8	10,0
2- RECETTES NON FISCALES	10657,0	9416,0	11,2	8,3	-11,6
B- DÉPENSES ORDINAIRES	75738	103242	100,00	100,00	36,31
A- BIENS ET SERVICES	64225	85956	84,80	83,26	33,84
B- INTERETS DE LA DETTE	7453	10470	9,84	10,14	40,48
C- COMPENSATIONS	1000	0	1,32		
C- INVESTISSEMENT	24139	27982	-	-	15,920
D- SOLDES BUDGÉTAIRES					
• SOLDE ORDINAIRE	19122	10734	-	-	-
• SOLDE GLOBAL	16822	5949	-	-	-
• DÉFICIT DE CAISSE	3709	-21487	-	-	-

Source : TGR: "Le Bulletin Mensuel de Statistiques des Finances Publiques", Mars 2025

Des atouts stratégiques aux réalisations concrètes

Le Maroc, pays d'Afrique du Nord aux ressources naturelles abondantes et à la position géographique stratégique, se distingue de plus en plus comme un acteur clé dans l'industrie automobile mondiale. En particulier, le développement du segment des batteries pour véhicules électriques (VE) représente une opportunité majeure pour parvenir au leadership continental dans ce secteur en pleine transformation. Depuis plusieurs années, il a attiré des investissements étrangers significatifs grâce à une combinaison de facteurs incluant des politiques publiques favorables, des ressources minières stratégiques telles que le lithium, le manganèse et le cobalt, ainsi qu'une main-d'œuvre qualifiée et compétitive. De même il a su se démarquer dans le segment des voitures individuelles, affichant des performances remarquables et devenant le premier exportateur de véhicules sur le continent.

est devenu un concurrent sérieux dans le segment des voitures individuelles grâce à des facteurs stratégiques et économiques. Sous la direction de Sa Majesté le roi Mohammed VI, il a adopté une approche différente, attirant des investissements étrangers directs (IDE) et développant un cadre réglementaire favorable. La stratégie industrielle du "Plan d'Accélération Industrielle" a modernisé le secteur manufacturier et a créé un environnement propice aux affaires. Par l'offre d'incitations fiscales, d'infrastructures de classe mondiale et d'une main-d'œuvre compétitive, il a attiré des constructeurs de renom.

La construction de la Méga-usine Renault-Nissan à Tanger en 2012 a marqué un tournant décisif. Cette installation, l'une des plus grandes d'Afrique, a permis au Maroc de s'établir comme un hub de production de véhicules à coût compétitif, orienté principalement vers l'exportation. Le développement de l'industrie automobile marocaine englobe la fabrication de composants, la recherche et le développement (R&D) et la formation professionnelle. Des projets comme l'Institut de Formation aux Métiers de l'Industrie Automobile (IFMIA) visent à doter les travailleurs des compétences nécessaires pour soutenir une industrie en pleine expansion. L'accent est mis sur les technologies vertes et la mobilité, notamment à travers le développement des batteries électriques, pour faire partie des leaders potentiels dans la transition énergétique. Comparativement à l'Afrique du Sud, il a su tirer parti de sa flexibilité et de son ouverture aux investissements pour se démarquer dans un segment de marché différent mais complémentaire. Une dualité contribue à diversifier l'offre automobile africaine sur la scène internationale.

Le secteur automobile est, alors, devenu un pilier central de l'économie marocaine, surpassant même les phosphates. Une transformation due à des stratégies industrielles ciblées et à des politiques économiques favorables qui ont attiré des investissements étrangers directs (IDE). Le développement des infrastructures industrielles, à travers, notamment, des zones franches

LES ATOUTS ET LES PERFORMANCES DU SECTEUR AUTOMOBILE

Dominance ascendante et contribution à l'économie

L'industrie automobile africaine est dominée par l'Afrique du Sud, reconnue pour sa production de véhicules utilitaires. Elle bénéficie d'une base industrielle solide et d'une tradition de fabrication automobile. Des marques internationales comme Toyota, Ford et Volkswagen y ont des opérations importantes, soutenues par une chaîne d'approvisionnement bien développée. En 2022, le secteur automobile représentait environ 7 % du PIB sud-africain. Cependant, le Maroc

comme Tanger Med et la Cité Mohammed VI Tanger Tech, a créé un environnement approprié à l'implantation d'usines de fabrication et à l'ouverture de débouchés d'exportation. Ce qui permet aux constructeurs d'accéder aisément aux marchés européens, américains et africains.

Les investissements réalisés par des constructeurs internationaux ont été déterminants. La Méga-usine Renault-Nissan à Tanger, par exemple, produit plus de 400 000 véhicules par an, contribuant substantiellement aux exportations. L'usine PSA à Kenitra, inaugurée en 2019, pour sa part, vise à produire 200 000 véhicules par an. En 2023, environ 700 000 véhicules ont été exportés, générant des revenus de 140 milliards de dirhams. Cette performance s'explique par la production en masse de véhicules et par la diversité des modèles, allant des voitures économiques aux véhicules électriques donnant lieu à une part du secteur automobile, dans les exportations totales, de l'ordre de 27 %.

L'industrie automobile a également un effet multiplicateur sur l'économie en stimulant l'activité dans d'autres domaines. Elle nécessite des pièces et des composants divers, ce qui a encouragé le développement d'un réseau de fournisseurs locaux, créant des milliers d'emplois directs et indirects. La montée en puissance des activités de R&D a favorisé l'innovation technologique et soutenu la montée en compétence de la main-d'œuvre locale. Les investissements dans la formation professionnelle ont amélioré la productivité et la compétitivité de l'industrie, tout en procurant des opportunités d'emploi de qualité aux jeunes.

RÉGULATIONS EUROPÉENNES ET STRATÉGIE DE DÉCARBONATION

Des catalyseurs pour le développement des batteries électriques

L'Union européenne (UE) a pris des mesures drastiques pour lutter contre le changement climatique, dont l'interdiction des moteurs thermiques à partir de 2035. Cette régulation vise à accélérer la transition vers les véhicules électriques, incitant les constructeurs à adapter leurs stratégies. Une réglementation qui ne manquera pas d'induire des contraintes mais qui est, aussi, porteuse de conjectures propices. Il est incontestable que les régulations européennes exercent une tension indubitable sur l'industrie automobile marocaine, étant donné que l'UE est considérée comme l'un des principaux marchés d'exportation. La sentence de de peine capitale prononcée à l'égard des moteurs

thermiques prescrit une transformation radicale des capacités de production des constructeurs. Pour rester compétitif, il est primordial d'investir massivement dans le développement et la fabrication de véhicules électriques (VE) et de leurs composants essentiels, particulièrement les batteries.

La stratégie nationale de décarbonation adoptée par le Maroc s'inscrit dans ce contexte global de transition énergétique. Elle s'exprime par un engagement en faveur des énergies renouvelables, avec des projets ambitieux dans l'énergie solaire et éolienne, et par la production de véhicules à faible émission de carbone. La signature récente de conventions d'investissement avec des géants chinois tels que BTR New Material Group et Gofion High-Tech pour la construction de giga-factories de batteries électriques illustre cette volonté de se positionner en tant que pilote aguerri de la mobilité durable.

Le développement des batteries électriques représente un levier probant pour cette stratégie de décarbonation. Les batteries sont au cœur des véhicules électriques, et leur production locale permet de réduire les coûts et de diminuer l'empreinte carbone liée à leur transport. Les projets de fabrication de cathodes et d'autres composants de batteries, sont primordiaux pour établir une chaîne de valeur complète au niveau national. Ces investissements renforcent la capacité du pays à répondre à la demande croissante de VE en Europe et ailleurs, tout en créant des emplois et en stimulant l'innovation technologique.

En parallèle, la réglementation européenne impose des normes strictes en matière de durabilité et de recyclage des matériaux. Il est, donc, indispensable d'intégrer ces exigences dans sa stratégie de production de batteries. Cela inclut l'utilisation de matériaux recyclables et la mise en place de processus de recyclage efficaces pour les batteries usagées. Le partenariat avec des entreprises spécialisées dans le recyclage des matériaux de batteries, comme la collaboration entre Managem et Glencore pour le recyclage du cobalt, est un exemple concret de l'enrôlement dans ce domaine.

La proximité géographique avec l'Europe constitue un avantage compétitif supplémentaire. La réduction des coûts de transport et des délais de livraison permet aux constructeurs de VE de répondre plus rapidement et de manière plus efficace aux besoins du marché européen. De plus, les accords de libre-échange entre le Maroc et l'UE facilitent l'exportation de véhicules et de composants automobiles, renforçant ainsi les liens commerciaux et industriels entre les deux régions.

Le décret 2025 : Un dispositif pour une économie inclusive, résiliente et verte

Les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) ne sont pas de simples acteurs économiques : elles constituent l'ossature vivante des territoires. Leur agilité leur permet d'absorber les chocs conjoncturels, comme l'ont montré les crises sanitaires ou énergétiques. Elles génèrent des emplois non délocalisables, favorisent l'innovation de niche – de l'artisanat aux technologies adaptées localement – et renforcent le tissu social.

Pourtant, leur petite taille les rend vulnérables: accès limité au crédit bancaire, complexité administrative, difficultés à l'export... Ces contraintes structurelles ont longtemps freiné leur essor. Dans ce contexte, l'instauration d'un cadre réglementaire adapté ne relève pas du luxe, mais bien d'une impérieuse nécessité.

adopté en avril 2025 vise à desserrer ces contraintes et à transformer ces entreprises en leviers de croissance inclusive et de transition écologique. La réforme introduite par ce cadre réglementaire ambitieux s'inscrit dans la vision 2030 du Maroc visant à corriger les lacunes de l'ancien système caractérisé par des mesures fragmentaires et peu inclusives. Selon les informations disponibles, le Projet de Loi de Finances 2025 prévoit une enveloppe de 12 milliards de dirhams destinée à soutenir les TPME

Le bilan des anciennes politiques: un progrès limité

En effet, depuis de nombreuses années, les TPME marocaines évoluaient dans un écosystème cloisonné. Ces entreprises ne bénéficiaient que de garanties partielles via la Caisse Centrale de garanties dont l'action a été élargie aux PME en 2009, avant le lancement du programme « Maroc PME 2020 » en 2011. Ces initiatives n'ont permis que la couverture de 50% des prêts bancaires de ce type d'unités productives nationales mais laissant de côté les entreprises informelles pourtant majoritaires. Par ailleurs les PME structurées étaient aussi soutenues par le Fonds Mohammed VI sans se soucier de la situation des artisans et des micro-entreprises rurales. Pour encourager la formalisation le Maroc a, aussi, lancé le statut auto-entrepreneur en 2015 mais les résultats sont restés inférieurs aux attentes. Toutes ces actions visant à stimuler l'investissement privé, à soutenir l'emploi stable et à favoriser un développement équilibré sur l'ensemble du territoire n'ont pas pu pleinement atteindre ces objectifs.

Les TPME : un rôle important dans l'économie nationale

Les Très petites et Moyennes Entreprises (TPME) jouent un rôle important dans l'économie marocaine. Elles représentent 95% du tissu entrepreneurial national et génèrent plus de 40% des emplois privés. Leur potentiel a, cependant, été pendant longtemps obstrué par des défis structurels tels leur informalité persistante, leur difficulté d'accès au financement de leurs activités et la lourdeur administrative à laquelle ces unités productives faisaient face. Le décret 2023-123

Une réforme profonde : garantie, finance verte et inclusion

Le nouveau dispositif de 2025 adopte une logique holistique et inclusive pour structurer l'activité de ces entreprises et ainsi réduire leur informalité. Sur le plan financier 80% de leurs prêts bancaires seront couverts

par la garantie « TPME Daraja » portée par la caisse de crédit garantie au lieu de 50% auparavant. Cet avantage financier concerne les entreprises informelles sous condition d'accélérer leur formalisation et constitue donc un changement radical pour certains secteurs exclus des circuits financiers formels. Parallèlement d'autres moyens, en faveur des TPME ont, également, été mis en place. Il s'agit, notamment, du Fonds « Tamayouz », doté de 2 milliards de dirhams ciblant spécifiquement les projets verts telle que l'énergie solaire, la gestion des déchets ou l'agriculture durable et dont les subventions peuvent atteindre jusqu'à 40 % des coûts, avec un bonus de 10 % pour les porteurs de projets jeunes ou féminins. Enfin, la plateforme « Investir Bladi » connecte les TPME aux investisseurs locaux via un mécanisme de réduction d'impôt de 25 %, mobilisant ainsi l'épargne citoyenne au profit de l'économie réelle.

☉ Une digitalisation au service de la formalisation

Des améliorations non moins importantes ont été réalisées au plan administratif grâce à l'introduction du numérique qui a permis la mise en place du guichet unique accessible. Via une application mobile en arabe et en amazigh et fusionnant toutes les démarches auprès de la caisse nationale de sécurité sociale, du registre du commerce et de la fiscalité. De ce fait quelques 500 000 entreprises ont été formalisées en quelques mois en 2025 contre seulement 12 000 sur toute l'année 2023. Les micro-entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 dirhams bénéficient désormais d'un allègement comptable majeur, avec l'adoption d'un registre unique simplifié, réduisant leurs coûts de gestion de 30 %.

☉ Vers une économie plus verte et compétitive

Ce nouveau dispositif positionne les TPME comme actrices clés de l'économie préservant les ressources naturelles. Les encouragements dans ce sens consistent en des subventions de 50 000 dirhams pour l'achat d'équipements écoresponsables comme stipulés dans le programme « Green Made in Morocco ». De plus un avantage majeur est accordé aux entreprises labellisées vertes en leur donnant un accès prioritaire aux marchés publics et en leur permettant de décrocher des contrats avec des marques européennes de luxe grâce à des formations spécifiques réalisées dans le cadre de partenariats entre universités et TPME rendues possibles par ce nouveau dispositif.

☉ Soutien à l'internationalisation : une stratégie volontariste

L'internationalisation, longtemps point faible des TPME marocaines, est désormais soutenue par le programme « TPME Export 2030 » : Celui-ci prend en charge 70 % des coûts de certification internationale (ISO, Fair Trade), Les hubs logistiques de Casablanca et Dakhla, opérationnels depuis 2025, offrent des tarifs préférentiels pour l'export vers l'Afrique subsaharienne. La plateforme « Morocco Trade Bridge », intégrant une traduction automatique des fiches produits, connecte les TPME à des acheteurs internationaux.

☉ Des résultats encourageants...

Le nouveau dispositif en faveur des TPME marque une évolution importante dans la politique de développement économique du Maroc. Il ne s'agit plus seulement de financer des projets, mais de bâtir un cadre d'incitation cohérent, souple et structurant, au service d'une économie marocaine plus innovante, inclusive et durable. La pleine réussite de cette initiative dépendra de sa capacité à toucher toutes les strates du tissu entrepreneurial, en particulier les TPE souvent en marge des dispositifs classiques. C'est dans cette ouverture et cette adaptabilité que réside la force du modèle proposé.

☉ ...Mais des défis persistent

Malgré les avancées, réalisées certains obstacles demeurent. En effet, la résistance culturelle reste un obstacle : 40 % des artisans, notamment dans les zones rurales, rechignent à adopter les outils numériques par méfiance ou manque de formation. Les risques de détournement des subventions vertes exigent un audit renforcé, Les disparités régionales, bien qu'atténuées, persistent : les TPME de Casablanca-Settat captent encore 50 % des investissements, contre 15 % pour celles de l'Oriental.

En conclusion, le décret de 2025 a insufflé une nouvelle dynamique aux TPME marocaines. En combinant inclusion financière, agilité numérique et ambition écologique, il fait de ces entreprises des piliers de la souveraineté économique et de la résilience face aux crises. Les premiers signaux – hausse des exportations, dynamique de formalisation, montée en puissance des projets verts sont porteurs d'espoir.

Si les défis de mise en œuvre restent réels, le Royaume pose les bases d'un modèle de développement qui pourrait inspirer d'autres pays africains en quête d'une croissance inclusive et durable.

Un rapprochement d'opérateurs favorable au développement du haut débit

Dans la perspective du développement des réseaux à très haut débit, la consolidation des marchés des télécommunications est partout vue comme un moyen d'accroître la rentabilité des investissements lourds nécessaires au déploiement de la 5G et la fibre optique. L'Europe assouplit la régulation des fusions entre les opérateurs sans négliger l'impératif de la concurrence.

Au Maroc, où le très haut débit accuse un retard très important, la mutualisation des investissements des opérateurs et/ou l'ouverture du marché aux opérateurs d'infrastructures ont été proposés comme moyen d'accélérer le déploiement des réseaux et des services avancés.

Un partenariat important, annoncé le 27 mars dernier, entre Maroc Telecom et Inwi constitue un premier grand pas dans ce sens. Il prévoit la création de deux sociétés, qui développeront des réseaux de fibre et de 5G pouvant être utilisés par tous les opérateurs.

D'autres développements importants ont suivi dont l'annonce de lancement tant attendu de la 5G en novembre 2030.

péenne, limitant les économies d'échelle à un moment où des investissements importants sont nécessaires pour développer les réseaux avancés et alors que les revenus stagnent.

Dans le même sens, des rapports récents recommandent une plus grande ouverture aux fusions à l'instar du rapport de Mario Draghi à la Commission européenne, qui suggère à l'UE d'assouplir sa position sur les fusions afin d'assurer un niveau d'investissement supérieur et relever ainsi le défi de la connectivité.

Dans ce contexte, la commission européenne est en passe de revoir la régulation des télécoms. Un acte législatif sur les réseaux numériques est prévu pour 2025. L'un des objectifs affichés est de faciliter le financement de la construction de réseaux à très hauts débits afin d'apporter, via la 5G et la fibre, une connectivité d'un gigabit/seconde d'ici à 2030. In n'en reste pas moins que la Commission européenne se montre très attachée au maintien d'une forte compétition dans tous les pays membres.

Un signal favorable a été donné au marché par la Commission qui a autorisé en février 2024 la fusion des activités espagnoles des opérateurs Orange et MasMovil, sous réserve de céder certains actifs en faveur de leur concurrent afin de préserver la concurrence.

De l'autre côté de l'Atlantique, les défis de la 5G et ses investissements stratégiques ont conduit les autorités américaines à autoriser en 2019 la fusion T-Mobile – Sprint en imposant des remèdes en faveur du 3e Dish pour limiter les effets anticoncurrentiels du passage de quatre à trois opérateurs mobiles. La Chine, elle, a autorisé deux de ses trois opérateurs nationaux à mutualiser leur réseau 5G.

Les observateurs s'attendent ainsi à une hausse des fusions dans le secteur des télécoms à partir de 2025, principalement sous l'impulsion de l'Union européenne.

INTERNATIONAL : CONSOLIDATION DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Alors que le développement du numérique et de la souveraineté technologique figure parmi les priorités de la Commission européenne, les opérateurs européens déplorent depuis plusieurs années la fragmentation des marchés européens et nationaux rendant difficile le développement des réseaux à haut débit, 5G notamment. Ils se plaignent souvent de l'approche jugée hyperconcurrentielle de la Commission euro-

MAROC TELECOM ET INWI S'UNISSENT POUR DÉVELOPPER LA 5G ET FIBRE OPTIQUE

Maroc Telecom et Inwi ont annoncé le 27 mars dernier

un accord historique, qui mobilisera un investissement de 4,4 milliards de DH pour la première phase de 3 ans, pour développer les réseaux très haut débit 5G et fibre optique. La mise en œuvre de ce partenariat est cependant conditionnée à l'obtention de l'autorisation de l'ANRT, compétente en matière de contrôle des opérations de concentration dans les télécommunications.

© Désamorcer un litige pour pratiques anticoncurrentielles

L'accord de Maroc Telecom et Inwi matérialise une volonté commune de dépasser leurs conflits passés. Depuis plus de cinq ans, Inwi a mené une bataille juridique contre Maroc Telecom, lui reprochant d'entraver son développement en adoptant des pratiques anticoncurrentielles, en particulier en refusant de partager certaines de ses infrastructures. En 2020, IAM a été condamné par le régulateur à payer une lourde amende. Dans le cadre d'un autre procès judiciaire, Inwi accuse Maroc Telecom d'abus de position dominante sur le marché des télécommunications. A l'issue d'une bataille judiciaire ayant duré plus de trois ans, la Cour d'appel de commerce de Casablanca a rendu un arrêt le 3 juillet 2024, confirmant la condamnation de Maroc Telecom à indemniser Inwi à hauteur de 6,38 milliards de dirhams à titre de réparation.

Dans le contexte de leur collaboration annoncée, les deux opérateurs transigeront en renonçant au recours judiciaires devant la Cour de Cassation et réduiront le montant de l'indemnisation due à Inwi à 4,38 milliards de DH.

© Deux joint-ventures pour mutualiser les infrastructures

La mutualisation des infrastructures de Maroc Telecom et Inwi est une initiative favorable à la mise en œuvre du plan national Maroc digital 2030, lequel ambitionne de connecter 5,4 millions de ménages à la fibre optique et de couvrir 70% du territoire en 5G d'ici à 2030. Le modèle économique de trois réseaux séparés jusque-là en place rendait difficile le déploiement des nouvelles technologies.

Dans ce cadre de leur partenariat, les deux opérateurs créeront deux joint-ventures détenues à parts égales, dédiées au développement des réseaux de très haut débit, fibre et 5G.

«FiberCo» vise à développer un réseau permettant un accès à internet à très haut débit fixe, grâce au déploiement et à l'exploitation des infrastructures passives nécessaires aux lignes de fibre optique. L'objectif est

d'atteindre un million de prises dans 2 ans et de 3 millions à horizon 5 ans.

La deuxième, «TowerCo», est consacrée à l'accélération du déploiement du réseau à très haut débit mobile 5G. Pour cela, la société investira dans la construction de nouvelles tours ou la rénovation des tours, avec une cible de 2.000 tours dans 3 ans et de 6.000 tours à horizon 10 ans.

Il est intéressant de revenir sur la spécificité de tels acteurs. Ainsi, les TowerCo sont de nouveaux acteurs dans le paysage des télécommunications chargés de gérer et développer leurs infrastructures mobiles. Leur activité consiste à construire, gérer et entretenir des infrastructures de communication dites « passives » pour y installer des équipements « actifs » des entreprises télécoms. Une TowerCo fournit donc une infrastructure de support aux acteurs télécoms pour leurs équipements de diffusions tels que les antennes de télécommunications.

Les deux sociétés issues du partenariat IAM-INWI sont ainsi chargées de construire et gérer des infrastructures physiques (comme les câbles de fibre optique et les tours télécoms). Elles ne vendent pas directement leurs services au grand public, mais proposent plutôt aux opérateurs télécoms du marché marocain d'utiliser ces infrastructures, à des conditions transparentes et équitables et non discriminatoires, pour fournir leurs propres services aux consommateurs. L'Agence nationale de réglementation des télécommunications y veillera de par les compétences qui lui sont dévolues.

© DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS PROMETTEURS

A la suite de l'annonce de ce partenariat, le marché des télécommunications a connu plusieurs développements positifs. Ainsi, les trois opérateurs – Maroc Telecom, Orange Maroc et inwi – ont proposé une montée en débit de leur offre fibre optique, à tarifs inchangés ou avec baisse des tarifs. Le marché de la fibre optique devrait par ailleurs bénéficier de la décision faite par Orange de proposer également un programme de partage de son infrastructure pour renforcer la couverture nationale en très haut débit. En mutualisant les infrastructures, cette démarche répond à un double objectif : accélérer le déploiement des services numériques et optimiser les coûts d'investissement pour les acteurs du secteur.

Enfin, la commercialisation effective de la 5G est tout récemment annoncée pour début novembre, soit juste avant le coup d'envoi de la Coupe d'Afrique des Nations.

Quelle perspective ?

En dépit de son interdiction formelle depuis 2017 de la part des autorités monétaires compétentes, l'usage des cryptomonnaies au Maroc n'a cessé de se répandre ces dernières années dans la clandestinité et à une vitesse de plus en plus rapide. L'indice d'adoption de la cryptomonnaie à l'échelle internationale publié régulièrement par Chainalysis classe actuellement le Maroc parmi les pays qui ont réalisé une percée notable dans ce domaine. Selon le dernier rapport relatif à l'état global de la crypto-activité à travers le monde, le Maroc occupe la 27^{ème} place parmi les 151 pays considérés dans le classement et la deuxième place après la Turquie dans la région MENA. Même si les volumes traités restent encore relativement réduits par rapport aux pays les plus avancés en la matière et ne dépassent guère le montant brut de 12,7 Milliards de Dollars, les valeurs réalisées s'inscrivent dans une tendance en progression de plus en plus soutenue. Cette évolution résulte d'un attrait pour la cryptomonnaie de plus en plus marqué, particulièrement chez une population majoritairement jeune, plus portée sur les applications et les nouveaux usages que permettent les technologies numériques non seulement pour la consommation des services en ligne, mais aussi la réalisation de toutes transactions d'achat, de vente, d'échange ou d'investissement, y compris celles transcendant les frontières du pays.

Tenant compte de la dynamique économique réelle qu'il connaît actuellement avec le besoin croissant de consolidation des facteurs d'intégration à l'espace économique mondial, le Maroc ne peut, face à une tendance de fond, que suivre cette évolution et l'accompagner à travers la mise en place des dispositifs nécessaires à l'encadrement du phénomène afin d'en optimiser les effets et en tirer les meilleurs bénéfices au plan économique, technologique, financier et social. Les opportunités que présente la crypto-activité pour une économie émergente comme celle du Maroc sont multiples. Outre l'avantage de sortir cette activité de la clandestinité et du secteur informel, l'officialisation de la cryptomonnaie peut contribuer de façon importante à l'inclusion financière, en particulier dans le monde rural, où les services bancaires restent encore peu développés. L'exemple du Nigéria, classé deuxième pays dans le monde après l'Inde dans la cryptocativité, est à ce titre très édifiant avec les progrès enregistrés en matière d'inclusion financière généralisée à de larges

catégories de la population. De même, le développement des activités liées à la cryptomonnaie ouvre la voie à l'innovation dans le domaine de la fintech en créant un climat favorable à l'expansion des startups, des investisseurs et des développeurs spécialisés dans les technologies financières. La cryptoactivité permet également au Maroc d'améliorer le mode opératoire des paiements transfrontaliers ainsi que des transferts de fonds, en particulier ceux dont il bénéficie régulièrement de la part des ressortissants résidant à l'étranger, en les rendant plus simples, plus rapides et moins coûteux. Dans le contexte de la mondialisation d'aujourd'hui, la cryptoactivité offre enfin l'opportunité d'une plus grande intégration dans l'économie numérique mondiale.

Mesurant tout le bénéfice que le Maroc peut, à terme, tirer d'une reconnaissance de l'usage des crypto-actifs sur le territoire national, les autorités monétaires ont annoncé en 2024 la préparation d'un cadre réglementaire permettant d'encadrer les différentes activités dans ce domaine. Ce cadre destiné à canaliser les usages informels actuels vers des circuits réglementés et transparents, vise la conciliation entre, d'une part, les objectifs d'innovation dans les technologies financières et, d'autre part, les impératifs de sécurité, tout en luttant contre les pratiques illégales de plus en plus répandues comme le blanchiment de l'argent ou le financement du crime et des activités illicites.

C'est dans cette perspective que les autorités monétaires envisagent l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale, le e-Dirham, pour faire concurrence aux cryptomonnaies en usage actuellement sur le marché. Cette monnaie numérique qui bénéficie d'un statut légal officiel du pays présente l'avantage de combiner les possibilités qu'offre la technologie blockchain avec la stabilité d'une monnaie souveraine. Elle permet par ailleurs de renforcer la souveraineté monétaire du Maroc tout en améliorant la traçabilité des flux financiers et la lutte contre l'économie informelle. En s'engageant parallèlement à cette initiative dans une régulation progressive et intelligente et en mettant à niveau les systèmes réglementaires et fiscaux, le Maroc pourra non seulement sécuriser l'usage des cryptomonnaies, mais aussi s'affirmer en tant qu'acteur participant pleinement à la dynamique de l'économie numérique dans la région.

Une nouvelle dynamique agricole au Maroc

La légalisation du cannabis à des fins thérapeutiques, cosmétiques et industrielles constitue aujourd'hui un tournant majeur dans la reconfiguration des politiques agricoles et économiques. C'est ainsi qu'une nouvelle loi a autorisé le franchissement d'un cap décisif. Ce, en régulant un secteur longtemps marginalisé, souvent associé à l'économie informelle et à la précarité rurale, en particulier dans les provinces du Nord. Cette orientation traduit une volonté stratégique d'opérer une transition progressive d'une culture illicite vers une filière légale, créatrice de valeur, encadrée par des normes rigoureuses et porteuse d'opportunités économiques, sociales et environnementales.

UN CADRE LÉGAL POUR UNE RECONVERSION STRUCTURÉE **L'émergence d'un écosystème agricole encadré**

L'adoption de la loi n°13-21, en mars 2021, marque une rupture paradigmatique dans la gestion publique de la culture du cannabis au Maroc. Longtemps tolérée dans certaines régions montagneuses du Nord, cette activité s'est développée en marge du cadre légal, créant un paradoxe socioéconomique : d'un côté, une source essentielle de subsistance pour des milliers de familles rurales ; de l'autre, une activité pénalisée par la législation et exposée aux réseaux de contrebande. La nouvelle Loi, en érigeant un cadre juridique pour l'usage légal du cannabis à des fins médicales, cosmétiques et indus-

trielles, ambitionne de briser cette dualité, en intégrant cette production dans une logique formelle, régulée et orientée vers des débouchés à haute valeur ajoutée.

Ce texte fondateur définit avec précision les conditions de culture, de transformation, de commercialisation et d'exportation du cannabis, en limitant strictement son usage aux fins scientifiques et thérapeutiques. Il prévoit également que seules certaines zones géographiques déterminées par décret peuvent accueillir légalement la culture de cette plante, afin de garantir une mise en œuvre territorialisée, progressive et contrôlée. Trois provinces ont ainsi été désignées à titre pilote : Al Hoceïma, Chefchaouen et Taounate, zones historiquement concernées par cette culture. Cette approche territoriale vise à éviter une libéralisation incontrôlée, tout en consolidant une transition locale fondée sur des logiques de développement intégré.

L'effectivité de ce cadre juridique repose sur la mise en place d'un écosystème institutionnel chargé d'assurer la régulation de la filière. À cet égard, la création de l'Agence nationale de réglementation des activités relatives au cannabis (ANRAC) constitue un pilier central de cette gouvernance. Celle-ci a pour mission de délivrer les autorisations nécessaires aux différentes étapes de la chaîne de valeur (production, transformation, exportation), mais aussi d'assurer la traçabilité des produits, d'encadrer la coopération agricole et de promouvoir une filière respectueuse des standards de qualité requis par les marchés internationaux. La Direction du médicament et de la pharmacie (DMP), relevant du ministère de la Santé, complète ce dispositif en assurant l'évaluation et l'enregistrement des produits dérivés, tout en garantissant leur conformité sanitaire et thérapeutique. Un autre acteur clé du dispositif est la coopérative agricole, érigée par la loi comme canal principal d'organisation de la production. L'agriculteur ne peut cultiver le cannabis qu'au sein d'une coopérative reconnue, condition sine qua non pour l'obtention d'une autorisation.

Cependant, la mise en œuvre effective de ce dispositif demeure confrontée à plusieurs défis. D'abord, la

La Transition Vers le Cannabis Thérapeutique

lenteur dans la délivrance des autorisations et l'opacité perçue par certains producteurs sur les critères de sélection ont suscité des tensions sur le terrain. Ensuite, la complexité des procédures d'enregistrement des produits auprès des autorités sanitaires, notamment après la publication des circulaires de 2024, impose un effort important de mise à niveau technique et documentaire que beaucoup de coopératives, encore peu professionnalisées, peinent à absorber. Enfin, l'accès au financement, en particulier pour les unités de transformation locales, reste limité, faute de mécanismes de soutien bancaire adaptés à cette nouvelle activité, encore perçue comme risquée.

PERSPECTIVES POUR UN POSITIONNEMENT INTERNATIONAL Innovation et structuration d'un nouveau modèle agricole

La légalisation du cannabis à des fins thérapeutiques et industrielles s'inscrit dans une ambition plus large de repositionnement stratégique sur la scène agro-industrielle mondiale. Loin de se limiter à une réponse socio-économique locale destinée à régulariser une activité marginale, la réforme portée par la loi 13-21 vise à ériger le Royaume en hub régional, voire mondial, dans le domaine du cannabis médical. Cette orientation repose sur plusieurs avantages structurels, qu'il convient d'identifier et de mettre en perspective à l'aune des opportunités de marché, des défis d'innovation, et des impératifs de compétitivité durable.

Le Maroc bénéficie tout d'abord d'un avantage géographique et climatique indéniable. Les provinces ciblées par la réforme, situées dans les contreforts du Rif, disposent de conditions pédoclimatiques particulièrement favorables à la culture du cannabis, avec des rendements élevés, une tradition agricole ancienne et une faible dépendance aux intrants chimiques. Ces spécificités offrent une base solide pour développer une production biologique, traçable et conforme aux standards exigés par les marchés internationaux, notamment européens. En outre, la proximité logistique avec l'Union européenne, principal pôle de consommation de produits à base de cannabis thérapeutique, constitue un atout stratégique de premier ordre.

Cependant, la transition vers une filière innovante et compétitive ne va pas sans contraintes. Le premier défi est celui de la certification et de la conformité réglementaire. Les marchés ciblés imposent des exigences strictes en matière de traçabilité, de qualité pharmaceutique, de respect des taux de THC, et de normalisation

des procédés. Or, nombre de coopératives agricoles et d'unités de transformation ne disposent pas encore des capacités techniques ou des équipements nécessaires pour satisfaire à ces critères. Cela suppose des investissements massifs dans les laboratoires d'analyse, les dispositifs de contrôle qualité, les infrastructures de séchage, de stockage et de conditionnement, ainsi que dans la formation des ressources humaines.

Le second défi est d'ordre économique et structurel. Le modèle coopératif prôné par la loi est fondé sur une approche inclusive et participative, mais il se heurte à des réalités de terrain marquées par l'hétérogénéité des pratiques, la faiblesse de la structuration organisationnelle et la dépendance des agriculteurs à des circuits informels. La conversion vers le marché légal implique des coûts élevés d'entrée (dépôts de dossier, achats de semences certifiées, respect des normes environnementales), qui peuvent dissuader les petits producteurs. Le risque est alors de voir émerger une dualisation du secteur : d'un côté, des opérateurs bien capitalisés, parfois issus de l'industrie pharmaceutique ou agrochimique ; de l'autre, des cultivateurs marginalisés, exclus du processus faute de ressources ou de capacité d'adaptation.

Pour prévenir ces dérives, plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés. D'une part, l'État pourrait instaurer des mécanismes de soutien financier, sous forme de subventions ciblées, de garanties de crédit ou de fonds de reconversion, en particulier à destination des coopératives néophytes. D'autre part, le développement de partenariats public-privé, associant laboratoires, centres de recherche, investisseurs nationaux et internationaux, offrirait un cadre propice à l'émergence d'un écosystème d'innovation ancré dans les territoires. À terme, un modèle intégré de « cluster du cannabis thérapeutique » pourrait voir le jour, mêlant agriculture de précision, extraction pharmaceutique, exportation certifiée et valorisation locale.

Enfin, la réussite de cette transition repose sur une capacité à articuler développement économique et justice sociale. Le positionnement international, dans ce domaine, ne saurait être durable s'il ne repose pas sur un socle de légitimité locale. Cela implique une redistribution équitable des revenus générés, une transparence dans l'attribution des autorisations, une consultation continue des acteurs locaux et une inclusion active des jeunes, des femmes rurales et des agriculteurs historiquement engagés dans cette culture. L'innovation ne peut s'affranchir de l'adhésion sociale, et la compétitivité doit être pensée dans une logique de durabilité territoriale.

Une nouvelle dynamique d'emballage ?

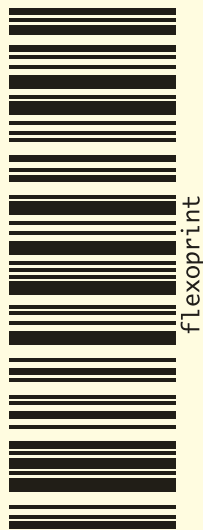


Besoin de solutions innovantes ?

Promotions

Flexoprint étudiera avec vous les solutions d'emballage les plus adaptées à votre besoin. Que ce soit des étiquettes particulières, des manchons rétractables, des complexes bi ou tri-couches, nous vous proposerons la solution qui répond parfaitement à votre besoin.

Petites et Moyennes séries



Sachets préformés

Consultez nous pour tous vos développements. Nous imaginerons ensemble votre emballage idéal en respectant vos impératifs de qualité et de coût.

FLEXOPRINT
CREATIVE PACKAGING SOLUTIONS
Flexo Printing - Film Converting - Bags Making



Nous sommes au Maroc à Casablanca, prêts à vous servir localement



Lot 50, Zone industrielle Zenata - Ain Harrouda - Mohammedia - Boite Postale : 281 - Tél. : +212 (0) 5 22 35 03 04 - Fax : +212 (0) 5 22 67 34 84



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

710 000

PORTEURS DE PROJET
ET TPE ACCOMPAGNÉS GRATUITEMENT

أنا معاك

Pour **Attijariwafa bank**, **Ana Maak**, c'est bien plus qu'une promesse, c'est un engagement quotidien auprès de tous les porteurs de projet et TPE, clients et non-clients.

Pour vous, **Attijariwafa bank** a créé **Dar Al Moukawil**, un dispositif gratuit de soutien, d'accompagnement, de formation et d'information.

À ce jour, **710 000 porteurs de projet**, commerçants, artisans, très petites entreprises en ont bénéficié gratuitement.

Vous aussi, profitez de notre accompagnement dans **les centres Dar Al Moukawil** ou sur **daralmoukawil.com**

